

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### LOI EGALITE ET CITOYENNETE : PRINCIPALES MESURES

Face aux fractures mises en évidence par les attentats qui ont frappé la France depuis 2015, le Gouvernement renforce son action pour rassembler tous les Français autour des valeurs de la République et pour s'attaquer aux obstacles auxquels est confrontée une partie de la population dans ses conditions de vie. La loi « Egalité et citoyenneté » promulguée le 17 janvier 2017, i promeut l'engagement, développe la mixité sociale, lutte contre les discriminations et donne de nouveaux droits aux jeunes.

### EMANCIPATION DES JEUNES, CITOYENNETE ET PARTICIPATION

Au titre 1, la Loi crée les conditions de la généralisation d'une culture de l'engagement citoyen tout au long de la vie et renforce la priorité jeunesse portée par le Gouvernement

#### **Compte d'Engagement associatif pour les actifs bénévoles**

Un nouveau "congé d'engagement" est créé. Ce congé est ouvert aux salariés et agents publics exerçant bénévolement certaines responsabilités au sein d'une association ou qui sont membres d'un conseil citoyen. Il peut aussi bénéficier aux titulaires d'un mandat mutualiste non-administrateurs. Ce congé, de six jours par an, est non rémunéré (sauf accord d'entreprise).



Plus d'information

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_cec.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_cec.pdf)

#### **Mise en place de la réserve civique tout au long de la vie**

La loi instaure une réserve civique tout au long de la vie. Cette réserve doit intégrer, dans leurs spécificités actuelles, les réserves citoyennes existantes en matière de défense, de police, de sécurité civile communale et d'éducation nationale. Elle pourra être complétée par de nouvelles réserves thématiques et comporter des sections territoriales. La réserve civique généralisée s'adresse à tous les Français ou étrangers réguliers majeurs ou âgés de plus de 16 ans qui souhaitent "servir les valeurs de la République en participant, à titre bénévole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général". Elle est aussi ouverte aux Français de l'étranger.



Plus d'information

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/reserve\\_civique-dossier\\_de\\_presse.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/reserve_civique-dossier_de_presse.pdf)

#### **Reconnaissance systématiquement de l'engagement dans les diplômes de l'enseignement supérieur**

la validation obligatoire dans le cursus des étudiants des compétences qu'ils ont acquises

lors d'un engagement citoyen (activités bénévoles, service civique, etc.) ou lors d'une activité professionnelle. En outre, ces étudiants pourront bénéficier d'un aménagement dans l'organisation et le déroulement de leurs études ;



**Tous citoyens**

**Les crédits universitaires**

2,5 millions d'étudiants bénéficiaires

QU'EST-CE QUE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ PERMET ?

- Des crédits d'enseignement reconnaissant les compétences acquises lors d'un engagement citoyen.
- Aménagement des études pour permettre aux étudiants de valider leur formation dans un engagement ou une activité professionnelle.

À QUOI ÇA SERT ?

- Reconnaître et valoriser l'engagement dans les formations.

ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

Plus d'information <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116737/reconnaissance-de-l-engagement-des-etudiant.e.s-dans-la-vie-associative-sociale-et-professionnelle.html>

### Un service civique étendu :

La loi étend les missions de service civique aux services d'incendie et de secours et diversifie les structures d'accueil pouvant recourir aux volontaires. Sont notamment désormais éligibles les organismes HLM, les sociétés publiques locales, les entreprises détenues à 100% par l'État et les entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS). Les conditions d'accès au service civique des étrangers et des réfugiés sont également revues. Une "carte du volontaire" est créée, offrant aux volontaires les mêmes avantages qu'aux étudiants.



**Tous citoyens**

À QUOI ÇA SERT ?

- Diversifier les structures d'accueil et créer de nouvelles missions en complément des missions de service civique existantes.

FOCUS SUR LES SAPEURS-POMPIERS

- Intégration de volontaires dans les services nationaux et départementaux.
- Affecter leur mission après un service d'incendie et de secours.
- Bénéficier de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.

CE QUE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ CHANGE

- Diversification des structures d'accueil.
- Création de nouvelles missions et réaffectation des volontaires existants.
- Distinction clarifiée entre le service civique et le service de volontariat.
- Les représentants des personnels seront informés.
- Tous les volontaires ont droit à un statut social équivalent (vous êtes) : accès aux mêmes réductions que les étudiants.

86% DES ANCIENS VOLONTAIRES

170 000 JEUNES VOLONTAIRES

150 000 NOUVEAUX VOLONTAIRES (après le 1er 2021)

ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

Plus d'information <https://www.gouvernement.fr/action/le-service-civique>

### Financement du permis de conduire par le Compte personnel de formation

L'éligibilité au compte personnel de formation de la préparation au permis de conduire



**Place aux jeunes**

AUJOURD'HUI  
L'absence de permis de conduire est un frein pour l'accès à l'emploi.

**Le compte personnel de formation pour financer le permis**

CE QUE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ CHANGE

- Le compte personnel de formation pourra être utilisé pour financer le permis de conduire (coût en dehors de conduite).

Tous étudiants de France ont le permis de conduire de ses salaires pour continuer à le faire.

ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

Plus d'information <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis>

### Santé et jeunes : une meilleure information et un accès simplifié

Une meilleure information des jeunes de 16 à 23 ans sur leurs droits en matière de couverture santé, d'examens de santé gratuits et de prévention. Un accès facilité à la couverture maladie universelle complémentaire pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans



Plus d'information

<https://www.jeunes.gouv.fr/Sante-et-jeunes-une-meilleure>

### Droit de publication

le droit pour les jeunes de plus de 16 ans d'être directeur d'un journal ou périodique réalisé bénévolement ;



Plus d'information

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19444-egalite-et-citoyennete-qua-change-la-loi-du-27-janvier-2017>

### Majorité associative à 16 ans

Le droit pour les mineurs, sous conditions, de participer à la création d'une association et à son administration



Plus d'information :

<https://www.associations.gouv.fr/le-mineur-dans-l-association.html>

### Les conseils de jeunes

L'incitation faite aux collectivités locales de mettre en place des conseils de jeunes



La révision de l'organisation au niveau local des actions en matière de politique de la jeunesse, dont le chef de file revient aux régions.



## Mixité sociale et égalité de chances dans l'habitat

Le titre II de la loi engage des mesures dans le domaine du logement pour favoriser le vivre-ensemble et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale

### **Agir sur les attributions de logements sociaux**

Pour que tous les ménages demandeurs de logement social bénéficient d'une égalité des chances, la loi Égalité et Citoyenneté veut faire évoluer le système des attributions de logement social.

Plus d'information

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/i-agir-sur-les-attributions-de-logements-sociaux>

### **Agir sur la politique des loyers**

Dans le logement social, les loyers sont fixés en fonction du financement obtenu lors de la construction de l'immeuble. La loi Égalité et Citoyenneté introduit de la souplesse dans ce principe, pour favoriser la mixité.

Plus d'information

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19444-egalite-et-citoyennete-qua-change-la-loi-du-27-janvier-2017>

### **Agir par la loi SRU**

La loi Égalité et Citoyenneté favorise la mixité sociale au travers d'une meilleure répartition du parc social sur le territoire.

plus d'information

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19444-egalite-et-citoyennete-qua-change-la-loi-du-27-janvier-2017>

### **Mesures de simplification en matière d'urbanisme**

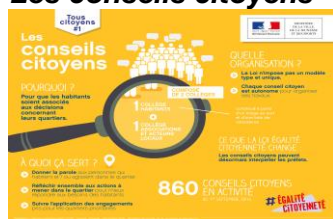
Le titre II de la loi pour l'Égalité et la Citoyenneté, spécifiquement dédié à la mixité et à l'égalité des chances dans l'habitat, comporte également des dispositions relatives aux documents d'urbanisme nécessaires pour faciliter le changement d'échelle de la planification urbaine dans le contexte de la réforme territoriale.

Plus d'information

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-point-sur-les-mesures-de-simplification-en-matiere-durbanisme>

## Pour l'égalité réelle - Lutte contre les discriminations

### **Les conseils citoyens**



Extension du rôle des conseils citoyens, au travers de la reconnaissance d'un droit

d'interpellation qui permettra de modifier le contrat de ville afin de mieux répondre aux besoins des habitants

### Un accès à la fonction publique diversifié

L'accès au troisième concours de la fonction publique est facilité. Le temps passé en apprentissage ou en contrat de professionnalisation comptera désormais dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée. Par ailleurs, le dispositif "Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique" (PACTE), qui permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C, est étendu aux jeunes peu ou pas diplômés jusqu'à 28 ans (contre 25 aujourd'hui) ainsi qu'aux chômeurs de longue durée d'au moins 45 ans bénéficiaires de minima sociaux.

À titre expérimental, un contrat de droit public en alternance est créé pour accompagner des jeunes chômeurs ou des chômeurs de longue durée à passer les concours administratifs de catégorie A ou B.



### -Lutte contre les propos discriminants



-La notion d'identité sexuelle est remplacée dans ces textes par celle "d'identité de genre" pour réprimer la diffamation ou des discriminations

- Les peines encourues pour injures racistes ou discriminatoires sont doublées. En outre, les juridictions auront davantage de possibilités pour qualifier les faits. Les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie sont généralisées à tous les crimes et délits. Le sexisme devient également une circonstance aggravante.



La répression de la provocation, de la banalisation ou de la minoration de certains crimes historiques (contre l'humanité, de réduction en esclavage, etc.) est aussi renforcée. De plus, les conditions de l'action en matière de négationnisme et d'apologie de certaines associations sont aménagées.

## Les gens du voyage : des citoyens comme les autres



### - une formation obligatoire à la non-discrimination pour les chargés de recrutement dans les grandes entreprises ;



- une meilleure représentation de la diversité de la société dans les programmes audiovisuels ;
- la publication par le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes d'un rapport annuel sur l'état du sexisme en France ;
- le droit pour tous les enfants à l'école primaire d'être inscrits à la cantine, lorsque ce service existe ;
- l'expérimentation du déclenchement systématique des caméras-piétons lors des contrôles d'identité.



### Sources

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/rub1981/egalite-citoyennete-que-change-loi-du-27-janvier-2017.html>

### Texte législatif :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=588D4FCB0052F8C5AC80E02D671267F1.tplqfr33s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=588D4FCB0052F8C5AC80E02D671267F1.tplqfr33s_3?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id)